



EDITO

La supérette ouvrira le 11 mai !

En contact depuis plusieurs mois avec l'enseigne Proxi (groupe Carrefour) et les repreneurs, nous évitions d'en parler, tellement ce projet s'est maintes fois évaporé près du but.

Cette fois, c'est officiel.

M et Mme Blondelle, les repreneurs, viennent de Lens où ils tenaient une boulangerie depuis une trentaine d'années.

Ils ont fait le choix de Marpent où ils ont d'ailleurs acheté leur maison et viennent avec leur vendeuse qui habitera également la commune.

Nul doute que cette nouvelle ravira tous les marpen-tois, en attente depuis près de dix ans d'une supérette de proximité.

La municipalité recevra M et Mme Blondelle lors d'une petite réception en mairie pour leur présenter la commune et leur dire combien nous attachons de l'importance à leur projet auquel nous souhaitons plein succès.

Votre maire, Jean Marie Allain

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41

mairiedemarpent@gmail.com

<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
LES BREVES	5
LA VIE DU VILLAGE	7
LA VIE ASSOCIATIVE	10
HISTOIRE LOCALE	12
LA VIE DU CONSEIL	13
ECHOS DE L'AGGLO	14
PHOTOS	16

Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle,

J Loire, P Leblanc

A Delplanche, G Bocquet

NAISSANCES

SEMAILLE Victor	12 février 2016
MEZOUAR Sarah	19 février 2016
BERLINGUEZ Emilie	25 février 2016
LEFEVRE Camille	2 mars 2016
NASTOGA Yann	16 mars 2016
THOUMY Clément	27 mars 2016
COLLIDOR Mathilde	28 mars 2016

ETAT CIVIL



MARIAGE

ABBAS Farid	THIOLOY Jessica	30 mars 2016
--------------------	------------------------	--------------

DECES

MAEGHT Yvonne, épouse DELVALLEE	11 mars 2016	Née en 1923
JACOBS Paula, veuve MARY	19 mars 2016	Née en 1933
BRIQUET Christian	20 mars 2016	Né en 1929
GRANDO Albin	24 mars 2016	Né en 1924
DIEU Daniel	25 mars 2016	Né en 1944
RUTALI Denis	27 mars 2016	Né en 1965
DONZAUD Maurice	1 avril 2016	Né en 1933

Décès de M. Christian Briquet

Christian Briquet, nous a quittés et nous n'oublierons pas les services rendus à la commune.

Christian, pendant plus d'une décennie, s'est occupé bénévolement du cimetière : gestion des horaires et rapport avec les entreprises de pompes funèbres, en lien avec notre ancien adjoint PJ Dufour.

Les visiteurs du soir se souviendront du son de la petite trompette qui lui servait à annoncer la fermeture.



Jean Marie Allain, Maire de Marpent

et son Conseil Municipal

ont l'honneur de vous inviter

à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le dimanche 8 mai 2016

Rendez-vous devant la mairie à 10 h 45

Avec la participation de l'Harmonie Communale,

des enfants des écoles, de véhicules militaires

Défilé - Dépôt de gerbes - Discours - Vin d'honneur

ANCIENS ATELIERS COORENS

Début janvier, nous apprenions que l'ancien atelier de la peintre Nicole Coorens, rue de la mairie, allait être vendu aux enchères au Tribunal de Grand Instance.

La vente a été actée à 56 000 euros.

La commune a considéré que la localisation de cet immeuble représentait une opportunité stratégique pour la revitalisation du centre-bourg et s'est donc positionnée pour préempter.

L'idée est de garder une surface de service au rez-de-chaussée (orthophoniste et/ou sage-femme) et de créer un logement à l'étage.

L'agglomération ayant compétence pour préempter depuis que le Plan Local d'Urbanisme est intercommunal, la commune a demandé à l'agglomération que le droit de préemption lui soit délégué pour ce projet.

La commune de Marpent a ensuite fait connaître au greffe du Tribunal et au cabinet chargé de la vente qu'elle préemptait.

VISITE DE MADAME LA SOUS-PREFETE

Madame Virginie Kles, sous-préfète, a rencontré le maire, accompagné d'Hervé Nicol, Christian Lavielle, Jacqueline Loire, Monique Nicol et Alda Delplanche.

Cette réunion portait essentiellement sur le projet de mise en accessibilité de la mairie, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local.

La municipalité ayant déposé une demande de subvention dans ce cadre, Mme la sous-préfète n'a pas caché qu'elle était submergée de demandes, a expliqué qu'elle donnerait un avis sur les dossiers en fonction d'une série de critères (urgence, situation financière des communes, capacité à engager les travaux rapidement, octroi de subventions d'Etat sur les dix dernières années...) et que la décision finale sera prise par le Préfet de Région.

DEPART DE NOTRE SECRETAIRE DE MAIRIE

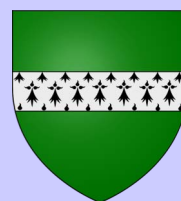
Notre secrétaire de mairie nous quitte fin avril.

Pierre Dzielicki rejoint la commune de Beaucamps-Ligny, dans le pays de Weppes, près de Lille.

Cette mutation permet à notre secrétaire de mairie de se rapprocher de ses terres d'origine et de sa famille.

Pour information, l'abbé Camille Mortreux, ancien curé de Marpent, fut nommé par l'archevêque dans cette commune le 9 mai 1881 où il restera jusqu'en mai 1919.

Lors du dernier conseil, le maire a remercié M.Dzielicki pour son travail, sa discrétion et sa disponibilité.



.SECONDE RENCONTRE AVEC LES ELUS D'IWUY

Les élus de Marpent ont accueilli leurs homologues d'Iwuy avec, à leur tête, le maire Daniel Poteau.

Les deux communes avaient déjà établi un premier contact il y a deux ans et souhaitent aujourd'hui confirmer ce partenariat amical au travers de plusieurs projets en gestation : visites mutuelles des centres aérés, rencontres sportives amicales, échanges sur le patrimoine culturel.

Il fut notamment question de la « Polka », cette chaise qui a fait la réputation d'Iwuy et qui a donné son nom à « la bière des rampailleux », à propos de quoi le maire de Marpent a précisé que sa commune avait aussi sa « Java », ce morceau de musique composé par Léo Chandor pour célébrer l'ancien derrick pétrolier de la commune.

La rencontre a également permis de s'inspirer de l'expérience d'Iwuy pour les travaux d'accessibilité mairie et de trouver une source de financement jusqu'alors inexplorée, le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction publique) qui finance les travaux d'une mairie comme la nôtre dans la limite de 100 000 euros, ce qui est fort appréciable.

Les élus d'Iwuy ont ensuite pu visiter le moulin de Marpent où ils ont été accueillis par l'association « les moulins d'antan ».



NOCES D'OR DE JEANINE ET GILBERT BOCQUET

Originaire du denaisis, le couple est arrivé à Jeumont pour le travail de Gilbert, brigadier au commissariat tandis que Jeanine entrera comme bobineuse à Jeumont Schneider en 1976.

Le couple s'est installé à Marpent en 1977.

Gilbert siège au conseil municipal, pour sa 3^e mandature et fait partie depuis 2001 du comité des anciens, comité qu'a rejoint Jeanine dès sa retraite professionnelle en 2003 et qu'elle préside depuis plusieurs années.

Le maire a également souligné leur forte implication dans la Fête du moulin et plus largement dans toutes les fêtes communales. Jeanine et Gilbert ont deux enfants et deux petits-enfants.



DEJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS

Les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leurs toutous s'exposent à une contravention de 1^{ère} classe (amende forfaitaire de 17 € en vertu de l'arrêté municipal).

Le maire et les adjoints sont habilités à dresser le PV s'ils constatent de visu l'infraction.

UFC QUE CHOISIR

La permanence de l'association des consommateurs a lieu chaque mardi de 16 h 30 à 17 h 30 à la médiathèque « L'oiseau-lyre »

Tel: 03 27 39 33 66 « quechoisirmarpent@gmail.com »

NOS SENATEURS

Pour suivre l'activité de nos sénateurs, aller sur le site « nossenateurs.fr » qui donne une situation précise de leur présence et de leurs interventions, écrites ou orales.

FINANCES COMMUNALES

Site à consulter : www.contribuables.org / argus-des-communes.

MEDAILLE DE LA FAMILLE

Si vous avez élevé quatre enfants ou plus, vous pouvez solliciter la médaille de la famille auprès de la Préfecture du Nord.

L'association UDAF peut vous apporter toute information à ce sujet :

Mme Christine Rochelle : 03 20 54 97 61 / croche@udaf59.org

La médaille donne droit à une prime de 200 € versée par la CAF.

Elle est achetée par la municipalité et remise à l'occasion de la Fête des mères.



NOCES D'OR

Les personnes qui désirent célébrer leurs noces d'or (50 ans de mariage) de diamant (60 ans) ou de platine (70 ans) sont invitées à se faire connaître en mairie.

La cérémonie peut avoir lieu à la date de votre convenance.



COMITE DES ANCIENS

Le comité des Anciens organise une vente de muguet le 1er mai à partir de 9h30

Réservez un bon accueil à nos bénévoles. Merci

COURRIER

Mettre une simple lettre à la poste vous oblige à entrer dans le bureau de poste : vous avez la contrainte des horaires, des escaliers à monter, de l'attente éventuelle.

Ne pas oublier que la poste dispose également sur la commune de trois autres points d'envoi : la boîte aux lettres de la cité Thivrier, celle de la rue Faidherbe (face au square de la parapette) et rue Victor Hugo (à la hauteur du 75).



Mme MICHELINE MANNARINO A L'HONNEUR

Toutes nos félicitations à Micheline Mannarino qui s'est classée deuxième à la sélection régionale des super-mamies sur la scène du théâtre Jean-Ferrat de Fourmies,

Micheline Mannarino a trois enfants et huit petits-enfants. Cette mamie courage de 75 ans est une adepte du vélo et de la course à pied. « *Je suis déjà inscrite pour les 20 km de Maroilles* », confiait-elle. Sur scène, elle a proposé tout naturellement une danse italienne « *assez physique* », la tarentelle, qui fut appréciée du public.

PETITS TRAVAUX

Left Dépannage (9 rue de la mairie) vous propose des petits travaux de bâtiment, installation salle de bains, tapisserie, peinture, vide-greniers, tonte, fauchage de talus, maçonnerie ornementale.

Tarif : 12 € / heure. Chèques Emploi-Service acceptés.

RECHERCHE D'EMPLOI EN EUROPE

2 millions d'offres disponibles sur le réseau des offres d'emploi en Europe.

Taper « EURES, offres d'emplois » sur votre moteur de recherche.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

La CCID s'est réunie pour donner un avis sur les nouvelles valeurs locatives de plusieurs bâtiments ou terrains.

Ont participé à cette réunion de travail, outre le maire, les autres membres de la commission, à savoir Mme Annick Casset, Messieurs Pascal Delplanche, Jean-Pierre Delaique et Jean-Pierre Fumière.

REMBLAI

Les remblais de moins de deux mètres de hauteur ou portant sur une superficie inférieure à 100 m² sont dispensés de formalité.

Au-delà de ces seuils, vous rapprocher de la mairie pour la déclaration préalable, sauf si ces exhaussements sont inclus à l'exécution d'un permis de construire.

DECHETTERIE

Nous vous rappelons que l'accès aux déchetteries se fait par badge. Depuis un an, pour obtenir ce badge, le public doit se rendre au siège de l'Agglo (1 Place du Pavillon, 59600 Maubeuge), muni d'un justificatif de domicile récent et de la carte grise de leur véhicule.



Ces badges sont uniquement disponibles au siège de l'Agglomération.

LE TALENT, POURQUOI LE CACHER QUAND ON EN A ?

Ils sont restés longtemps discrets dans leurs créations artistiques et le seraient probablement restés si la médiathèque « L'oiseau-lyre » ne leur avait pas proposé d'exposer leurs œuvres.

Christiane Lecocq, Jean-Paul Gillis et Pascal Delplanche.

Les deux premiers sculptent dans différentes sortes de bois (cèdre, tilleul, merisier, poirier) et sont des élèves de Jean-Benoît Hannequart, bavaisien, aujourd'hui professeur à St Luc à Tournai.



Ils se retrouvent dans le collectif « au fil du bois » à l'atelier « L'Estampille » de Recquignies, ouvert le lundi et le jeudi de 9 h à 16 heures.

Le monde d'émerveillement de l'enfance inspire principalement Christiane, créatrice d'un remarquable « Pinocchio » tandis que Jean-Paul Gillis met en forme des éléments de la nature et le monde animalier sauvage.

Quant à Pascal, sa peinture peut se résumer par un tryptique : la poésie des objets, les paysages du terroir et l'Afrique, qu'il a traversée avec son épouse il a quelques années.

Leur splendide exposition fut une invitation à un moment de recueillement et d'extase. Un large public a répondu présent.

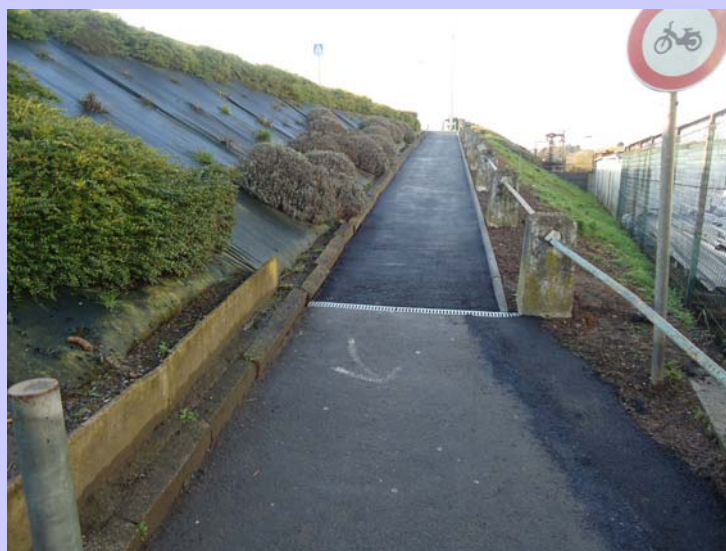


TRAVAUX

Les marpentois empruntant à pied l'avenue Jouhaux pour se rendre au centre-bourg ont la possibilité de passer par la rue Victor Hugo ou, pour raccourcir la distance, d'emprunter le passage souterrain (peu pratique avec une poussette) ou encore la fameuse « grimpette » comme on l'appelle traditionnellement, qui amène directement le piéton à la rue de l'avocat.

La municipalité vient de faire procéder à la remise en état de ce sympathique chemin (montant des travaux : 4000 € TTC)

C'est l'entreprise Cantiniaux qui a eu en charge le chantier, les agents communaux ayant eu la tâche de s'occuper des plantations.



TROMPE – L'ŒIL RUE DE LA PLACE

La municipalité, dans le souci d'égayer le centre-bourg, a sollicité l'accord du propriétaire de l'immeuble faisant l'angle entre la rue de la place et la rue de l'avocat, la SCI Adam, et demandé à une société marpentoise de réaliser une vitrine trompe-l'œil.

Coût TTC de l'opération : 500 €. Au vu des réactions très positives, l'investissement en valait la peine.



PARVIS DE L'ÉGLISE

La municipalité a engagé les travaux de mise en accessibilité de l'église, conformément à ses engagements figurant dans son Agenda d'Accessibilité Programmée.

Les travaux consistent à démonter le parvis tout en récupérant les marches de pierre bleue, avant de réaliser le terrassement, de poser l'enrobé, de procéder au pavage et à la création d'un nouvel emmarchement incluant une rampe d'accès et un garde-corps.

Le chantier a été confié à l'entreprise Bertrand – Roty, de Berlaumont, pour un montant de 15 500 € HT.



REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens a réuni cent-quatre-vingt-dix convives autour d'un menu copieux, préparé par les établissements Dépret d'Hautmont.

L'animation musicale, assurée par Eric Canto Missi, de « Myster Music », a drainé sur la piste ceux qui aiment la danse.

Après la tombola du Comité des anciens, le maire et Jacqueline Loire, adjointe aux Fêtes, ont mis à l'honneur les doyens du repas, Mme Marie-Louise Dubois et M Léon Destain, tous deux nés en 1920 et fidèles de ce rendez-vous annuel.



CLASSES DE NEIGE

Les élèves de 5^e du Collège Charles de Gaulle partent en classe de neige en Savoie en mars.

La commune accordait traditionnellement une subvention au Collège mais ayant constaté que d'autres communes n'accordaient pas ou plus de subvention, les élus de Marpent ont choisi de remettre un chèque « classe neige » de 50 euros aux familles.

COOPERATION INTERNATIONALE

Le maire, Alda Delpanche, conseillère déléguée, et Pascal Delplanche, président du comité de jumelage, ont participé le 22 mars au colloque lillois consacré au financement de la coopération internationale des collectivités.

De précieuses informations ont été apportées dans le cadre de cette journée, notamment sur les aides pouvant être mobilisées auprès de l'Europe, du Ministère des Affaires Etrangères ou encore de l'Agence Française de Développement.

Mentionnons également l'existence d'un dispositif d'engagement bénévole volontaire à l'international :

Le volontariat international permet à tous les jeunes de 18 à 28 ans de partir de 6 à 24 mois en mission professionnelle à l'étranger, en bénéficiant d'un statut public protecteur.

Le volontariat de solidarité internationale s'adresse à toutes les personnes majeures et compétentes qui désirent s'engager dans des missions de santé, d'enseignement, de formation, de développement, de lutte contre l'exclusion, d'urgence humanitaire en Afrique, Amérique latine, Asie et Europe de l'Est. Sa durée est de 2 ans maximum, renouvelable jusqu'à 6 ans.

Le Service volontaire européen permet aux jeunes de 18 à 30 ans (extension possible aux 16-17 ans, sous conditions) de partir entre 2 et 12 mois dans un pays européen afin de travailler dans une association. Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est demandé.

Ne pas hésiter à se rapprocher de la mairie qui pourra vous accompagner dans les démarches.

MARPENT SPORT LOISIRS

Lors de l'Assemblée Générale de MSL, les deux chevilles ouvrières du club se sont vues récompenser pour leur implication.

Michel Woué, trésorier et entraîneur, a reçu le trophée du bénévolat et Frédéric Broutin, président et entraîneur a reçu les palmes du bénévolat, échelon or, attribuées par le jury des Palmes et le Conseil de la Fondation Française du Bénévolat.



THE DANSANT

Mme Bocquet et les membres de son Comité des Anciens étaient pleinement satisfaits après la réussite du thé dansant puisqu'une centaine de personnes s'était donné rendez-vous à la salle des Fêtes pour danser au son des morceaux de Benoît Plaitin.

Rappelons que les bénéfices du thé dansant permettent de proposer aux aînés des voyages à un prix très accessible.



CLUB MAJEUR

Lors de l'Assemblée du Club MAJEUR, présidée par M. Daniel Liévin, c'est Melle Bortolus, secrétaire, qui a été désignée pour remplacer Lucie Souvart, au poste de trésorière, démissionnaire pour raison de santé, et qui assurera donc dorénavant les deux fonctions.

Mme Germaine Lefèvre prend le poste de trésorière-adjointe.

M Liévin en a profité pour remercier Mme Souvart pour ses années d'implication et lui remettre un cadeau au nom des membres du Club.



MARPENT

Dimanche 17 avril 2016

Salle des Fêtes

LOTO

organisé par le F.C. Marpent



Ouverture des portes 11h00
Début des jeux 14h

1€ le carton
10 achetés = 2 gratuits
2500€ en bons d'achat.



FPNM

Restauration
sur place

Réservations à Maminouche
au 06 22 87 49 90



Marpent

LE MOULIN DE LA PARAPETTE

Visite guidée
tous les dimanches
de 15h à 17h30
par « Le Moulin
d'Antan et ses
Meuniers »

(Ouverture d'avril à octobre)

RENSEIGNEMENTS :

07 83 63 07 39 ou le
03 27 39 63 41 (Mairie)

Pèlerin



Nord
le Département



Ne pas jeter sur la voie publique.

FPNM



MARPENT

Théâtre Patoisant

présenté par « Les Bribeux »

« In haut c'est pus cher »

joué par la troupe de l'Harmonie de Recquignies

SAMEDI 30 AVRIL 2016

20h, salle de Spectacle

tarif unique de 8€

Petite restauration sur place.

Réservations en mairie

03 27 39 63 41 - marpent.fr

Présentation de la pièce saison 2015 / 2016

« IN HAUT, C'EST PUS CHER ! »

Pièce en trois actes de Christian DERYCKE

Adaptation et traduction en patois local : Bernard ÉTÉVÉ

Mise en scène : Marie-Paule ÉTÉVÉ

Décor : Yves GOBERT, Jean-Pierre BUSIN et l'équipe des monteurs

Accessoiriste : Marie-Paule GOBERT

Comédiens (par ordre d'entrée en scène)

RENÉ :	Geoffrey DELFOSSE
FLORENCE :	Alexandra CABOTSE
ALEXANDRE :	Sylvain TILLIER
ROMAIN :	Julien WALBERT
GILBERTE :	Ludivine CARION
MICHEL :	Bernard ÉTÉVÉ
GINETTE :	Corinne VAERMAN
MYRIAM :	Nicole DUPAS
AURÉLIE :	Céline VANDENBOREN

Aide-mémoire : Régine DETOURBE

Synopsis : Avec l'réchauffement climatique, i queille d'pus in pus souvint des seyeaux d'ieau su les régions montagneuses ! Heureusement qu'des chalets d'altitude d'viennent des rfuges pou les poves gins qui stinent vènus droci pou l'neige éyet qui sont nouyès dins leu camping !

Tous ces gins là n'aiment nin forcément vive in chène, partage l'mingie éyet l'couchie, surtout qu' c'n'est nin grand ! Enne feume ira jusqu'à dire à l'agint immobilier : « Vo gîte, qué boyau » !

C'est étou enne affaire de liards : c'est bin connu, dins les alpages :

« IN HAUT, C'EST PUS CHER ! »

LES CASEMATES DE MARPENT

Si les ouvrages de défense des villes ont longtemps été constitués d'obstacles naturels (comme « la haie d'Avesnes » que l'on traverse sur la RN2 à hauteur du « Robinson », ou encore « les haies de Marpent » constituées par la lisière du bois de Marpent), le génie militaire se déploie à partir du XVIIe avec Vauban qui fortifie les villes à l'aide d'immenses remparts (Maubeuge, Le Quesnoy, Avesnes, Landrecies).

Au XIXe siècle, un autre système défensif est introduit par le général Séré de Rivières qui conçoit un rideau autour de la ville sous la forme d'une ceinture de forts polygonaux enterrés. Ce sont les fameuses « redoutes » composées localement des redoutes de Recquignies, et des forts tels que Fort Levaux à Feignies (patrimoine à visiter), Fort de la Salemagne (visitable également), Boussois (interdit d'accès au public car dangereux) Cerfontaine (repaire de chauves souris), ...

Enfin, au moment de la seconde guerre mondiale, le ministre André Maginot entreprend la construction de casemates, encore appelés fortins ou « blockaus », en béton armé le long de la frontière française.

Une casemate comprend toujours trois niveaux (sol, sous-sol et étage surmonté d'une tourelle)

Les fortins de chaque ensemble devaient être reliés initialement par un tunnel, mais ce projet est resté lettre morte, faute de crédit et de temps.

Deux ensembles de casemates ont été édifiés sur Marpent :

* L'ensemble dit « casemate Nord » regroupe le fortin des 14 hectares, le fortin du Séru (en haut de la rue Marceau) et le blockhaus de Rocq (le long du ruisseau de la chapelle, côté Recquignies).

* L'ensemble dit « casemate Sud » regroupe le fortin du bois de Marpent ainsi que les deux fortins du lieu-dit « les haies de Marpent » localisés sur Jeumont (actuel terrain de balltrap).

On le voit, seule la rive droite de la Sambre était concernée, le rôle défensif de la rive gauche étant assuré par le Fort de Boussois avec comme avant-poste d'observation le moulin à vent.

Le 19 mai 1940, ces fortins sont assaillis par les tirs allemands au point que les soldats français reçoivent un ordre de reddition de leur hiérarchie. Nos soldats détruisent leurs armes et hissent le drapeau blanc.



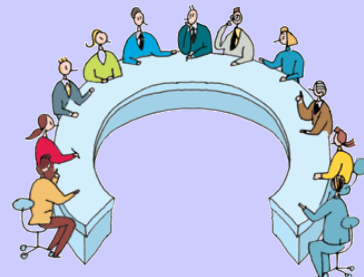
JMA 12.04.2016

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT

DU MARDI 29 MARS 2016

BUDGET

Le conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion 2015 présenté par M Christian Lavielle, adjoint aux finances, et laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 362 716,01 € et un solde positif global de 94 428, 44 € pour l'investissement.



Le conseil a voté le maintien des taux pour les trois taxes (16,51 pour la taxe d'habitation, 20,32 pour le foncier bâti et 63,62 pour le foncier non bâti) et voté un budget de fonctionnement de 1 742 716, 01 €, marqué par une légère baisse des dépenses.

Le budget investissement, de son côté, prévoit 620 918,22 € dont 310 350 € en nouveaux projets.

Les élus ont, dans la foulée, approuvé le compte administratif du lotissement en régie « le pré fleuri » et approuvé son budget prévisionnel 2016.

STATUTS DE LA CAMVS

Les élus ont voté les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération.

RAPPORT DE LA CLECT

L'ensemble des élus choisissent de s'abstenir sur le rapport de la Commission Locale de Transfert de Charges présenté par l'agglomération dont ils contestent plusieurs points.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil a voté un programme de travaux de voirie, inscrits au budget, à soumettre à l'agglomération pour les années 2016-2017 .

CREATION DE POSTE

Le conseil vote la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe afin de pouvoir répondre à un avancement de grade en interne pour un agent qui remplit les conditions d'ancienneté.

LOGEMENT ABANDONNE

Le conseil donne mandat au maire pour poursuivre la procédure d'expropriation du 48, rue du 8 mai, et déposer, à cette fin, le projet simplifié d'acquisition qui sera mis à disposition du public.

TERRAIN DE FOOTBALL

Mme Verplaetse, adjointe aux marchés publics, présente les propositions des quatre maîtres d'œuvre, sur la base de quoi, le conseil décide de retenir la société PMC Etudes, la mieux- disante.

CHAUFFAGE SALLE DE SPECTACLE

Mme Verplaetse présente les offres des candidats préparées par M.Bruno Legros, conseiller délégué. La société Missenard est retenue à l'unanimité.

ACHAT DE PARCELLES

Les élus donnent leur accord pour faire l'acquisition de 20 000 m2 de terrain en zone agricole, rue de Merbes, appartenant à la société Suez / Sita pour le montant de 10 000 € correspondant à l'estimation des domaines.

LOTISSEMENT PRE FLEURI

Les élus mandatent le maire pour signer une vente avec un couple désirant acheter le lot N° 7 du lotissement « le pré fleuri » et signer l'avenant avec le cabinet en charge de la mission Sécurité Protection Santé prenant en compte les changements dans les délais d'exécution.

CLASSEMENT DE VOIRIE

L'allée qui mène de la rue de la mairie à la médiathèque était partie intégrante de la parcelle de la Maison des associations. Cette allée étant devenue une voie privée suite au bornage réalisé à la demande de la commune, le conseil décide d'intégrer cette voie dans le domaine public communal.

SUBVENTIONS VOYAGES

Les élus décident d'allouer une subvention de 35 euros pour chacun des douze élèves marpentois du Collège De Gaulle participant au voyage en Angleterre et une subvention de 35 euros au Collège Lavoisier de Ferrière-la-Grande pour chaque collégien marpentois inscrit au stage de pleine nature à la base d'Amaury.

TRAVAUX MAIRIE

Le conseil mandate le maire pour déposer un dossier auprès du FIPHFP et solliciter une subvention pour l'aménagement de la mairie.

ECHOS DE L'AGGLO

HAUSSE ENORME DU FONCIER BATI

L'agglomération a voté une augmentation très conséquente du foncier bâti (passage de 0.004% à 5%).

Le maire de Marpent a voté contre pour les raisons suivantes :

- * Les élus ne peuvent se résoudre à ce que les contribuables se substituent au désengagement de l'Etat alors que celui-ci a dépensé 40 milliards pour le Crédit Impôt Compétitivité Emploi et sans contrepartie de création d'emplois.
- * Alors que l'attractivité fiscale est une des composantes de l'attractivité territoriale, l'augmentation fiscale proposée trouble le message que l'on veut faire passer.
- * L'augmentation du foncier bâti va s'ajouter à celle votée par le Conseil Départemental et écraser des contribuables qui sont au bout du rouleau !
- * L'augmentation de la part intercommunale du foncier bâti, c'est une échappatoire pour éviter les vrais débats sur les dépenses, notamment les projets sur les centres-ville d'Aulnoye et de Jeumont, une bombe financière à retardement.
- * L'augmentation de l'impôt est d'autant plus regrettable que toutes les pistes de recettes ne sont pas explorées.
- * La recherche d'économies ne va pas à l'essentiel : nous avons le système de collecte des ordures ménagères tellement coûteux que même les régions riches n'y ont pas recours tandis que la compétence voirie est coûteuse et catastrophique en termes d'emplois sur le territoire.

L'impôt n'est pas une solution aux maux dont souffre l'agglomération, davantage liés à une conception discutable que l'on se fait de la dépense publique.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le Tribunal administratif ayant donné raison à la commune de Marpent qui contestait le mode de calcul de la dotation de solidarité communautaire 2014 et 2015, l'agglomération a procédé aux réajustements : 30 communes sur 42 seront bénéficiaires dont la commune de Marpent, qui bénéficiera d'un réajustement de 26 914 €.

Parmi les 12 communes ayant trop perçu, Feignies (321 138 €), Maubeuge (216 692 €) ou encore Louvroil (138 563 €).

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Des dizaines, voire centaines de propriétaires (dont 33 marpentois) ayant fait construire ces dernières années (2010/2011) ont reçu ou vont recevoir une facture de l'agglomération pour la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE), de plus ou moins 800 €.

Or, la PRE (distincte du branchement et de la redevance) est remplacée depuis le 1^{er} juillet 2012 par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), exigible pour toute construction neuve mais aussi pour toute extension de construction qui génère des eaux usées supplémentaires.

Peut-on facturer en 2016 une participation disparue depuis 2012 ?

La question, avec la mise en place de la PFAC, avait été posée dès janvier 2012 par le sénateur Joël Bourdain au ministère de l'Environnement qui répondait en ces termes : « À titre de dispositions transitoires, la PRE pourra être prescrite pour les dossiers de permis ou de déclaration préalable déposés avant 1^{er} juillet 2012 ».

Il n'empêche, ces particuliers se demandent pour quelle raison l'Agglomération a attendu autant d'années avant de facturer.

Le maire que je suis s'étonne par ailleurs que l'Agglomération n'ait envoyé aucune information aux communes, sachant que le premier réflexe des administrés est de se tourner vers la mairie.

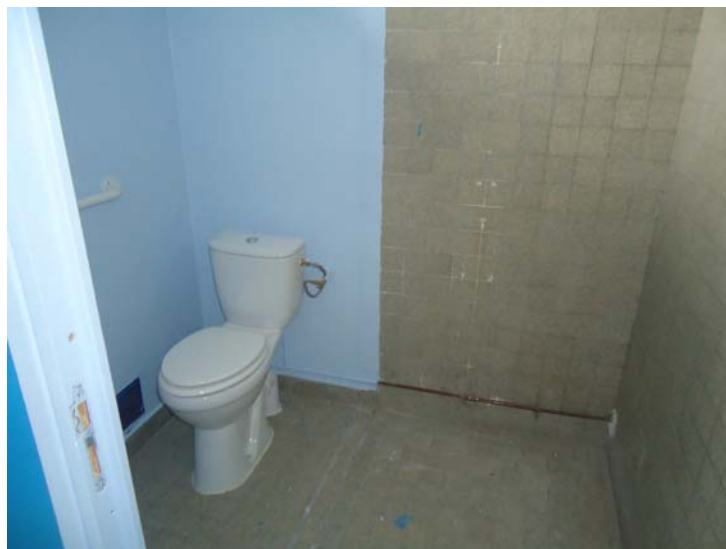
Toute facturation en 2016 sur des raccordements de travaux terminés depuis cinq ans, voire six ans, peut par ailleurs poser question si l'on considère que le règlement d'assainissement collectif de l'agglomération stipule que « le paiement intervient, à défaut, dans un délai maximum de six mois après constatation de l'achèvement des travaux par la collectivité ».



Repas des Anciens



Vernissage expo les 3 artistes



Sanitaire PMR salle des sports



Peinture sanitaires école primaire



Peinture salle des sports